

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 57

présenté par
M. Vignal
-----**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« référentiels »

insérer les mots :

« et ce code de déontologie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.